

CIRCULAIRE N° **000361** du 21/08/02

Objet : Fête de la Communauté française de Belgique du 27 septembre 2002. Pavoisement des bâtiments scolaires.

Réseaux : CF

Niveaux et services : FOND (Ord/Spéc) / SEC (Ord/Spéc) / CPMS (Ord/Spéc)
CPA / CFTP (CTFrameries, CAF Tihange)

Période : 27 septembre 2002

Aux Chefs des Etablissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et spécial de la Communauté française

Aux Directrices et Directeurs des Centres PMS de la Communauté française

Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française

Aux Directrices et Directeurs des centres de dépassement et de plein air.

Autorités : Dir. gén. adj.

Signataires : Jean STEENSELS

Gestionnaire : SG Affaires pédagogiques, Recherche en pédagogie et Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française

Personne(s) ressource(s) : Jean-Pierre ROME, rue du Commerce, 68A, 1040 Bruxelles / Tél.: 02/500.48.70

Référence facultative : II/JS/GF/JPR/2002/X009-3

Renvois) : circulaire MM/JK/94/104 du 26 août 1994 relative au "Pavoisement des bâtiments scolaires".

Nombre de pages : - texte : 1

- annexe(s) :

Téléphone pour duplicata : 02/500.48.70

Mots-clés : Communauté française i fête / pavoisement bâtiments scolaires



Bruxelles, le 21/08/02

. Aux Chefs des Etablissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et spécial de la Communauté française . Aux Directrices et Directeurs des Centres PMS de la Communauté française . Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée des personnels de l'enseignement de la Communauté française . Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française . Aux Directrices et Directeurs des centres de dépaysement et de plein air

Nos réf.: II/JS/GF/JPR/2002/X009-3.
Jean-Pierre ROME (02/500.48.70)

Objet: Fête de la Communauté française de Belgique du 27 septembre 2002.
Pavoisement des bâtiments scolaires.

Conformément à la circulaire du 26 août 1994 (références MMIJK/94/104) relative à l'objet repris sous rubrique, je rappelle aux Chefs d'établissement et aux Directrices et Directeurs qu'ils doivent veiller à arborer le drapeau de la Communauté française le 27 septembre 2002 sur les bâtiments dont ils ont la responsabilité.

Le Directeur général adjoint,



Jean STEENSELS.

